

Communiqué de l'APCMA

26 mars 2015

■ Les chambres de métiers et de l'artisanat partenaires impliquées des « Journées Européennes des Métiers d'Art » les 27, 28 et 29 mars 2015

Faire découvrir au grand public les 38 000 entreprises métiers d'art qui emploient quelque 100 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 8 milliards d'euros, dont 727 millions d'euros à l'export ! Tels sont les objectifs des 90 chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) mobilisées pour les « Journées Européennes des Métiers d'Art » les 27, 28 et 29 mars 2015 sur le thème « Territoires de l'innovation ».

Plus de 4 000 entreprises dans toute la France participent à cette édition 2015 ! Quatorze pays européens dupliquent cette manifestation dans leur pays respectif.

Les CMA et l'artisanat d'art : des entreprises artisanales à préserver mais aussi à développer. Depuis 2014, la définition officielle des métiers d'art est inscrite dans la loi : les 217 métiers d'art sont reconnus comme secteur économique à part entière ! Celle-ci permet aux CMA d'identifier plus précisément les artisans d'art et de leur faire ainsi bénéficier d'un accompagnement dédié qui représente pour l'artisanat un double objectif : celui de milliers d'entreprises à suivre et à conforter dans leur développement économique, y compris à l'international. Mais aussi un objectif emblématique car, au-delà de leurs activités, ces entreprises portent une part du patrimoine national français.

Dans cette période de profondes mutations économiques, les entreprises métiers d'art sont particulièrement fragilisées et doivent, pour les plus emblématiques d'entre elles, trouver un autre modèle économique sous peine de disparaître. L'accompagnement sur les marchés étrangers, tel qu'il se développe par l'intermédiaire des CMA et avec l'appui de nombreux partenaires, est exemplaire de cette évolution.

Les entreprises d'art ont également comme défis majeurs la transmission des savoir-faire. Par l'intermédiaire des Centres de formation, les CMA sont très actives dans le domaine de la formation aux métiers d'art. Enfin, il existe un réel engouement de nombreux quadragénaires pour les métiers d'art. Leur formation est assurée par les Universités Régionales des Métiers de l'Artisanat (URMA).

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 - presse@apcma.fr - [@EdDieuleveult](https://twitter.com/EdDieuleveult)

Suivez l'APCMA sur [Twitter](https://twitter.com/apcmafrance) @apcmafrance

www.artisanat.fr